

Commune de LIVAROT-PAYS D'AUGE

**Commune déléguée de LA CROUPTE**

1218 Route Françoise Levêque

LA CROUPTE

14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE

Mail :

commune.lacrouppte@orange.fr

Tél : 02 31 32 36 78

**Arrêté portant permis de stationnement pour travaux**

**N° 193/2023/AT**

Le maire de la commune déléguée de LA CROUPTE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de *Eiffage Energie Systèmes* en date du 30/10/2023 qui souhaite effectuer des travaux de pose de poteaux en occupant temporairement le domaine public proche du chemin de l'église ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Du 13/11/2023 jusqu'à la fin des travaux, *Eiffage Energie Systèmes* est autorisé à procéder à la pose de poteaux proche du Chemin de l'église.

**Article 2 :** Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement autorisé de matériaux, benne et grue;

- sécurité : (*mesures de sécurité pour les piétons*).

**Article 3 :** L'occupation temporaire du domaine public donne lieu à la perception d'une redevance de ... euros suivant le tarif établi par le conseil municipal.

**Article 4 :** La signalisation sera mise en place par *Eiffage Energie Systèmes*.

**Article 5 :** M. le commissaire de police, M. le directeur des services techniques, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 30/10/2023,

Charlotte CHEVALLIER

